

TABLEAU II

Tableau provisoire des formalités, requêtes et diligences mises en œuvre par les Huissiers de Justice

Désignation de la procédure	N°	Désignation des formalités	Textes de référence	Rémunération en taux de base
Recherche des informations	1	Requêtes aux fins de recherche des informations auprès du Procureur de la République	Art 39 de la loi 91-650 du 09.07.91 Art.54 du décret n°92-755 du 31.07.92	14
Saisie des rémunérations	2	Requête au greffe aux fins de saisie des rémunérations ou en intervention	Art r.145-10 du code du travail	14
Saisie-attribution	3	Requête au secrétariat-greffe du juge de l'exécution aux fins de délivrance d'un certificat de non contestation	Art. 61 du décret no 92-755 du 31.07.92	10
	3 bis	Établissement du certificat de non contestation par l'huissier de justice qui a procédé à la saisie	Article 61 du décret n°92-755 du 31 juillet 1992	10
Incidents et difficultés d'exécution	4	Saisine du juge de l'exécution sur la difficulté d'exécution	Art. 35, 130 et 209 alinéa 1 du décret no 92-755 du 31.07.92	10
	5	Information aux parties de la difficulté d'exécution et des lieux, jour et heure de l'audience	Art. 36 du décret no 92-755 du 31.07.92	10
	6	Réquisition du concours de la force publique au préfet	Art. 82 du décret no 92-755 du 31.07.92	14
	7	Notification au Procureur et au créancier du refus du concours de la force publique	Art. 50 du décret no 92-755 du 31.07.92	10
Saisie-vente	8	Requête au juge de l'exécution aux fins d'autorisation de saisie-vente	Art. 82 du décret no 92-755 du 31.07.92	10

	9	Requête au juge de l'exécution aux fins de désignation d'un séquestre	Art97 du décret no 92-755 du 31.07.92	7
	10	Communication au créancier saisissant et aux créanciers opposants des propositions de vente amiable	Art. 108 du décret no 92-755 du 31.07.92	10
	11	Information des lieux, jour et heure de la vente	Art. 112 du décret no 92-755 du 31.07.92	7
Saisie-appréhension a) en vertu d'un titre exécutoire	12	Notification à la personne tenue de délivrer ou de restituer le bien de l'acte de la remise volontaire ou de l'appréhension du bien	Art. 144 et 148 Alinéa 3 du décret no 92-755 du 31.07.92	5
	13	Notification à la personne tenue de délivrer ou de restituer le bien de la sommation de remettre	Art. 146 du décret no 92-755 du 31.07.92	7
	14	Requête au juge de l'exécution aux fins d'une autorisation spéciale d'appréhension dans les locaux servant à l'habitation du tiers	Art. 82 du décret no 92-755 du 31.07.92	10
	15	Notification au tiers de l'acte de saisie-appréhension	Art. 148 du décret no 92-755 du 31.07.92	7
b) sur injonction du	16	Requête au juge de l'exécution aux fins d'injonction d'avoir à délivrer ou restituer un bien meuble	Art. 149 du décret no 92-755 du 31.07.92	10
Saisie-revendication	17	Requête au juge de l'exécution aux fins de saisie-revendication	Art. 155 du décret no 92-755 du 31.07.92	10
Mesures d'exécution sur les véhicules terrestres à moteur	18	Mainlevée au préfet de la saisie par déclaration à la préfecture	Art. 167 du décret no 92-755 du 31.07.92	7
	19	Lettre au débiteur l'informant de l'immobilisation de son véhicule	Art. 173 du décret no 92-755 du 31.07.92	10

	20	Information au créancier gagiste des propositions de vente amiable ou de la mise en vente aux enchères du véhicule	Art. 175 du décret no 92-755 du 31.07.92	10
Saisie des droits d'associé et des valeurs mobilières	21	Requête au secrétariat-greffé du juge de l'exécution d'un certificat de non contestation	Art. 185 du décret no 92-755 du 31.07.92	10
	22	Rédaction du cahier des charges en matière de saisie des droits d'associé et des valeurs mobilières non admises à la cote officielle ou à celle du second marché	Art. 190 du décret no 92-755 du 31.07.92	30 +art 16
	23	Notification à la société d'une copie du cahier	Art. 242 alinéa 2 du décret no 92-755 du 31.07.92	7
Expulsion	24	Information au représentant de l'état de l'assignation aux fins de constat de résiliation du bail	Article 24 de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989, modifié par la loi n°98-657 du 29 juillet 1998	14
	24 bis	Information au représentant de l'état du commandement d'avoir à quitter les lieux	Art 62 du décret n°91-650 du 09.07.91 Art 197 du décret no 92-755 du 31.07.92	14
	25	Notification à la personne expulsée de la consignation du produit de la vente	Art. 206 alinéa 3 du décret no 92-755 du 31.07.92	5
	26	Notification à la personne expulsée de la mise sous enveloppe scellé des papiers et documents de nature personnelle	Art. 207 alinéa 2 du décret no 92-755 du 31.07.92	5
	27	Notification du procès-verbal d'expulsion au percepteur	Art. 1686 et 1687 du Code Général des Impôts	10
Mesures conservatoires et sûretés judiciaires	28	Requête aux fins de pratiquer une mesure conservatoire	Art. 210 du décret no 92-755 du 31.07.92	25
Distribution de deniers	29	Projet de répartition du prix en matière de distribution de deniers	Art. 284 du décret no 92-755 du 31.07.92	25
	30	Notification du projet de répartition amiable au débiteur et à chacun des créanciers	Art. 288 du décret no 92-755 du 31.07.92	10

	31	Convocation du débiteur et de tous les créanciers en vue d'une tentative de conciliation	Art. 288 du décret no 92-755 du 31.07.92	5
	32	Acte constatant le désaccord des créanciers en vue d'une tentative de conciliation	Art. 290 du décret no 92-755 du 31.07.92	16
Injonction de payer ou de faire	33	Requête aux fins d'injonction de payer ou de faire	Art 1407 du NCPC Art 1425-1 du NCPC	10
Saisie immobilière	34	Rédaction du bordereau en vue de la publication du commandement	Art. 18 du décret no 2006-936 du 27 juillet 2006.	25
	35	Mention en marge au bureau des hypothèques.	Art. 43 du décret no 2006-936 du 27 juillet 2006.	20
Formalités diverses	36	Levée d'extraits de la matrice cadastrale	Art 673 du code de procédure civile ancien	7
	37	Levée d'états des renseignements sommaires et des inscriptions d'hypothèques	Art 978 du NCPC	7
	38	Levée d'états au greffe du tribunal de commerce		5
	39	Levée d'états auprès des services d'immatriculation des véhicules	Art. 164 du décret no 92-755 du 31.07.92	8
	40	Réquisition d'état civil		5
	41	Appels de cause	Art. 11 du décret no 56-222 du 29.02.1956	0,5

	42	Actes du Palais	Art. 11 du décret no 56-222 du 29.02.1956 Art 671 674 982 nouveau code de procédure civile	0,5
Paiement direct des pensions alimentaires	43	Demande de paiement direct	Art 6 de la loi 73-5 du 02.01.73 Art 5-1 du décret n°73-216 du 01.03.73	16
	44	Demande de paiement directe en accord avec les parties	Art 6 de la loi 73-5 du 02.01.73 Art 5-1 du décret n°73-216 du 01.03.73	7
	45	Notification de la modification ou de la mainlevée de la demande	Art 6 de la loi 73-5 du 02.01.73 Art 5-1 du décret n°73-216 du 01.03.73	7
Inventaire estimatif de l'actif et du passif des successions vacantes.	46	Inventaire en cas de succession vacante.	Art. 809-2 du code civil.	25
	47	Délivrance d'une copie de l'inventaire dressé en cas de succession vacante.	Art. 1345 du NCPC.	10